

## « Un vent de printemps et de libération ! »»

Avec l'arrivée du printemps s'annonce une période de déconfinement et de levée progressive des mesures sanitaires et, probablement si tout va bien sur le front de la COVID-19, de l'état d'urgence qui nous gouverne depuis deux ans.



Cette libération annoncée, qui nous réjouit à l'avance, est le fruit de la discipline et des sacrifices collectifs consentis. En particulier, beaucoup de personnes âgées ont souffert tant de la maladie que d'un confinement souvent trop strict. Il va sans dire qu'elles ont été les plus importantes victimes de cette crise sans précédent. N'oublions jamais les personnes décédées depuis le début de celle-ci.

Libération certes, mais sous une certaine surveillance! Il faudra continuer à être vigilant et conserver les bonnes habitudes sanitaires acquises, pour notre protection et celle de nos proches. Mais vivement la reprise de nos activités en personne!

Pour notre part, à l'AQDR Lévis-Rive-Sud, nous avons continué notre travail, avec la



**AQDR**

Lévis-Rive-Sud

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES

### Dans cette parution :

Mot du président . . . . .	1
Informations générales . . . . .	2
Des nouvelles du CA et des échos de la direction générale ! . . . . .	3-4
La fraude : Comment la prévenir ? . . . . .	5
Le bail dans tout son état . . . . .	6-7
Un souvenir troublant . . . . .	8-9
Le logement est un important déterminant de la santé . . . . .	10
La coalition pour la dignité des aînés . . . . .	11
Le programme Pair . . . . .	11

disponibilité constante de la direction générale, les réunions du conseil d'administration et de ses comités, etc. En particulier, le comité du journal a été créé, avec 4 personnes pour prendre la relève de Martine Rodrigue, qui formait ce comité avec l'appui de son conjoint, travailleur de l'ombre et fidèle collaborateur de l'Impliqu'Action, Raynald Gagnon. Espérons que nous serons à la hauteur de la tâche.

À cet égard, nous lançons à nos membres et lecteurs une invitation à contribuer à notre journal au moyen d'articles ou d'opinions.

**Bon printemps à tous et toutes !**

Jean-Claude Paquet,  
président

## Invitation à soumettre un texte ou une opinion

Les membres ou lecteurs sont invités à soumettre un texte ou une opinion pour publication, pertinente à la mission ou aux activités de l'AQDR. Le comité du journal pourra l'éditer, raccourcir ou ne pas publier, selon l'idée, le contexte ou bien l'espace. De plus, les questions sont les bienvenues.

## Autofinancement



L'AQDR Lévis-Rive-Sud est un organisme de bienfaisance reconnu.

Afin de soutenir la mission de l'AQDR Lévis-Rive-Sud, toute personne désireuse de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées est invitée à s'impliquer dans l'organisation comme bénévole.

Comme nous savons que ce n'est pas possible pour tous, nous vous suggérons d'offrir un support monétaire pour soutenir les actions mises de l'avant pour le mieux-être des personnes les plus vulnérables. Tous les dons sont les bienvenus.

**Un reçu sera émis sur demande.**

### Note à nos abonnés à la version papier de ce journal :

Nos écrits comprennent souvent des hyperliens conduisant à des lectures complémentaires. Si vous ne disposez pas de l'accès internet à ces lectures, vous êtes, en tout temps invités à nous contacter pour recevoir leur contenu.

#### L'Impliqu'Action

ISSN 1923-7340 (imprimé)  
ISSN 1923-7359 (en ligne)  
Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Nationales  
Édition : AQDR Lévis-Rive-sud  
Impression : BuroproCitation  
Distribution : Postes Canada  
Sites web : [www.aqdr-levis.org](http://www.aqdr-levis.org)  
[www.aqdr.org](http://www.aqdr.org)



#### Équipe de cet édition:

Christiane Lapointe, Jean-Claude Paquet et Mélanie Pinault.

**Infographie** : Gaétan Aubin

#### Prochaines parutions:

Juin 2022, Septembre 2022, Décembre 2022 et Mars 2023.

**Date limite pour les articles de la prochaine parution** : le 1er mai 2022

#### Faites parvenir vos textes à :

[aqdrlevis@videotron.ca](mailto:aqdrlevis@videotron.ca)  
ou au 6150, rue St-Georges, bureau 306,  
Lévis (QC) G6V 4J8

"Les opinions émises dans les textes publiés n'engagent que la responsabilité de leur auteur"



À l'intérieur de cette chronique, nous vous présentons quelques faits saillants des accomplissements du conseil d'administration (CA), de ses comités, de l'information sur les activités à venir ainsi que sur le travail de la direction générale.

### Les membres du conseil d'administration veille au grain

Ainsi, le Conseil d'administration a pu obtenir une aide financière de la CAFOL (Corporation d'aide financière des organismes de Lévis) dans le cadre des revenus perçus lors des activités du Bingo Rive-Sud. Fort bienvenu, un dernier montant nous a été octroyé en début de 2022 pour la fin des activités de bingo. De plus, nous avons reçu la confirmation de notre reconnaissance en tant qu'organisme de la Ville de Lévis. Ceci nous permet l'accès à un soutien financier non récurrent pour 2022.

D'autre part, le CA a acheminé de la correspondance aux députés de la région. Celles-ci ont apporté une attention spécifique au sujet d'une indexation supplémentaire au Régime des Rentes du Québec ainsi qu'à la campagne d'actions de mobilisation « Engagez-vous pour le communautaire » tenue du 21 au 24 février 2022.

Aussi, il y a eu l'adoption de politiques telles que la Politique de gestion des documents, des fournitures et des équipements ainsi que celle sur les communications. Ceci est réalisé dans le cadre du plan de transfert des connaissances et de l'expertise adopté en vue du départ de notre directrice

générale des 20 dernières années. En collaboration avec Martine Rodrigue et Mélanie Pinault, nous élaborons et révisons des documents pour discussion et adoption aux réunions du CA. Cela permet de préciser et de stabiliser la gouvernance de notre organisme. C'est à suivre !

### Le travail incessant de la direction générale

Vu le départ annoncé de Martine Rodrigue et son mandat de transfert des connaissances, c'est sur les épaules de la directrice générale Mélanie Pinault que repose l'ensemble du travail quotidien, avec les défis reliés au télétravail et les changements apportés par la pandémie.

Signalons qu'il y a une bonne demande dans l'assistance et accompagnement. Ce sont toutes sortes de préoccupations ou de situations problématiques que peuvent vivre les personnes âgées ainsi que leurs proches. Pour ce faire, nous référons à d'autres organismes ou services d'aide. Nous considérons ce travail bien nécessaire pour les aînés et pourtant, il est réalisé dans l'ombre.

Un autre volet important du travail de la permanence est l'organisation, la préparation et la participation à différentes concertations visant les enjeux des droits touchant les aînés. Rappelons que c'est l'AQDR Lévis-Rive-Sud, par l'entremise de Martine Rodrigue, qui est à l'origine de la création d'un groupe d'experts et de partenaires, qui vise la prévention de la maltraitance envers les aînés.

(suite à la page suivante)

### Déjeuners-conférence et cafés d'échange

Il y a eu reprise des déjeuners-conférence en janvier par Zoom et, enfin en personne, au restaurant Normandin de Pintendre à partir de février. Aussi, des cafés d'échange vous sont proposés. Un grand merci à Thérèse Blondeau pour ses appels d'invitation aux membres!

Ces activités se déroulent le vendredi, notez les prochaines dates !

#### - **Café d'échange :**

le **8 avril** à 9h30 à la salle Expression du Centre culturel de Lévis.

De concert avec l'ADDS, agissons ensemble à la journée de lutte à la pauvreté (**17 octobre**).

#### - **Déjeuners conférence :**

au Normandin et en mode virtuel, en avril et exceptionnellement, en mai :

**29 avril** : Les responsables du Mouvement Albatros nous parlerons des directives médicales anticipées et leurs aspects juridiques.

**27 mai** : À la demande de l'assistance de février, la personne ressource de Service Canada, Mme Anne Langevin, reviendra poursuivre la mise à jour des mesures disponibles et répondre à nos questions.

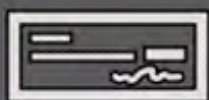
### Assemblée générale annuelle du 30 mai 2022

C'est avec hâte que nous vous donnons rendez-vous, au Centre Civique de St-Jean-Chrysostome, lundi 30 mai dès 13h30, pour notre assemblée générale annuelle. N'oubliez pas de l'inscrire à votre agenda! On vous le rappellera en temps utile.

En plus de la présentation des activités réalisées, sachez qu'il y aura l'élection d'administrateurs. Pensez-y, nous avons toujours besoin de personnes intéressées à la mission de l'AQDR !







## La FRAUDE



La reconnaître... >>>

### Qu'est-ce qu'une fraude ?

Selon Éducaloi, on parle de **Fraude financière** : « lorsqu'une personne utilise une méthode malhonnête pour tromper quelqu'un et lui faire perdre de l'argent.

Le fraudeur peut utiliser le mensonge, la supercherie ou toute autre méthode malhonnête. »

UN SIMPLE DOUTE  
mérite d'être pris  
au sérieux

Appelez la Ligne Aide Abus Aînés  
1 888 489-2287

## Comment la prévenir ?

Plusieurs moyens existent pour se protéger.

Avant tout, il faut savoir que le risque « zéro » n'existe pas. Si malgré toutes les précautions exposées ci-dessous vous êtes ciblé par un fraudeur, n'hésitez pas à en parler à l'une des ressources en page 3, voici quelques pistes :

### 1. Faites confiance à vos impressions à votre ressenti.

Vous avez le droit de douter de ce que l'on vous dit si c'est trop beau pour être vrai ou qu'on vous demande d'agir dans l'urgence.

### 2. N'hésitez pas à mettre vos limites.

Vous avez le droit de refuser de répondre, de fermer la fenêtre ou de raccrocher!

### 3. Prenez le temps de réfléchir.

Refusez d'agir dans l'urgence. Pensez à vérifier : qui est la personne qui envoie le courriel, l'heure d'envoi. Les fraudeurs utilisent plusieurs stratégies pour rendre leur arnaque véridique. Parfois, il peut même s'agir d'un proche...

### 4. Ne pas remettre d'argent

Sous quelque forme que ce soit. Ex. : Carte de crédit prépayée, virement bancaire, chèque.

### 5. Parler avec un proche ou une personne de confiance avant de donner suite.

L'impression de l'autre sur la situation pourra vous aider à faire un choix éclairé.

### 6. N'hésitez à prévenir le Centre antifraude du Canada.

Le fait d'aviser ce dernier et d'en parler avec vos proches peut éviter que d'autres personnes en soient victimes. Un proche ou un organisme peut vous accompagner dans la démarche.

Votre  
meilleur  
baromètre  
...  
c'est vous !

Pour vous inscrire à l'infolettre de la ligne Aide Abus Aînés  
et recevoir des informations régulières :  
**Infolettre LAAA**

Source : Une collaboration de coordonnatrices régionales spécialisées  
en lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Mars 2022

# Le bail dans tout son état

Nous associons le printemps au temps des sucres et au renouveau de la nature. C'est aussi la période des avis d'augmentation de loyer. Au Québec, la Loi encadre le moment et la méthode pour effectuer des modifications aux conditions d'un bail. Contrairement à ce que l'on croit, il n'y a pas de taux fixe pour déterminer la hausse des loyers. Plusieurs facteurs peuvent influencer l'augmentation demandée : les frais d'énergie, les hausses de taxes, les primes d'assurance, les travaux majeurs effectués, etc.

En ce qui concerne les réparations majeures telles que la réparation des fondations de l'immeuble, le changement de la toiture, le sablage et le vernissage des planchers, et compte tenu que ces dernières profitent à l'ensemble des locataires d'un immeuble à logement, l'augmentation sera alors divisée selon le nombre de logements.

## Les avis et leurs délais...

Une situation idéale, c'est que vous ne recevez aucun avis dans les délais prescrits. Possible mais pas coutumier. Alors, vous pouvez considérer que le bail se renouvelle automatiquement aux mêmes conditions actuelles.



Notez que l'avis doit être écrit dans la même langue que celle employée dans le bail et être envoyé à l'adresse du locataire inscrite dans celui-ci et ce, dans les délais prescrits par la Loi.

L'avis de modification qui vise l'augmentation du loyer doit indiquer le montant du nouveau loyer proposé ou l'augmentation en dollars ou en pourcentage par rapport au montant du loyer en cours.

Le délai de réponse du locataire doit être transmis par lettre au propriétaire, dans les 30 jours suivant la réception de l'avis, afin de lui signifier son refus de la hausse proposée.

L'avis de modification qui vise la durée du bail, le montant du loyer ou toute autre modification demandée, par le locateur, doit être envoyé de 3 à 6 mois avant la fin du bail, si celui-ci est convenu pour une durée de 12 mois et plus.

Dans le contexte d'un bail de moins de 12 mois ou à durée indéterminée, l'avis doit être acheminé de 1 à 2 mois avant la fin de bail convenu.

Prenez note aussi que l'avis doit présenter les 3 options de réponses possibles : vous acceptez le renouvellement avec ses modifications, vous ne renouvellez pas et vous quitterez le logement à la fin du bail OU BIEN, vous refusez les modifications proposées ET vous renouvez (vous continuez d'y rester).

Ce dernier choix fait exception pour un bail dont l'immeuble a été construit il y a moins de cinq ans. Ainsi, la section F doit être remplie. Celle-ci permet aux propriétaires d'augmenter le loyer comme bon leur semble.

Dans chaque situation, la réponse du locataire doit être dans les 30 jours suivant la réception de l'avis. Attention! Si vous n'avisez pas le locateur de votre refus, la loi considère que vous avez accepté les modifications proposées. Il est donc important d'aviser votre propriétaire si vous n'êtes pas d'accord avec ses propositions.

Dans le cas où vous refusez la hausse de loyer ou les modifications proposées par le locateur, ce dernier a aussi 3 options. Il peut décider de ne rien faire. Dans ce cas, le bail sera renouvelé aux mêmes conditions qu'avant.

Ou bien, il peut négocier avec vous pour conclure une entente. En effet, il est toujours possible pour le locateur et le locataire de s'entendre à l'amiable. La bonne foi des parties est toujours prônée.

Et finalement, le locateur peut s'adresser au Tribunal administratif du logement (TAL), autrefois appelé la Régie du logement, pour qu'il décide du sort des modifications proposées. Pour ce faire, le locateur a un mois après avoir reçu votre avis de refus.

Lorsqu'il fait une demande en fixation de loyer, le locateur doit vous envoyer la demande pour que vous en ayez connaissance. Ceci peut se faire par poste recommandée, par huissier ou en mains propre avec un accusé de réception. Il a 45 jours pour en déposer la preuve au dossier du Tribunal administratif du logement.

De plus, il doit compléter le « Formulaire de calcul » qu'il aura reçu du « TAL », le déposer au dossier, vous en informer ainsi qu'en déposer la preuve selon les délais prévus.

Si le Tribunal administratif du logement (TAL) accepte la hausse du loyer, vous ne pourrez pas changer d'idée et annuler le renouvellement du bail, à moins d'une entente avec le locateur.

**Pour aider les locataires et les locateurs**, le Tribunal administratif du logement a développé différents modèles d'avis :

[Trouver tous les modèles d'avis | Tribunal administratif du logement \(gouv.qc.ca\)](#)

**Source d'information :**

<https://educaloi.qc.ca/capsules/le-renouvellement-de-bail-et-la-hausse-de-loyer/>



# Un souvenir troublant

J'avais cinq ou six ans. Je me revois au milieu d'un groupe d'enfants hostiles, à la poursuite d'une pauvre femme, assurément plus vulnérable que dangereuse. En me remémorant ce souvenir, j'ai à nouveau ressenti les effets analogues à cette peur collective et ancestrale, celle de se retrouver face à un être étrange et mystérieux. Les mêmes frissons issus du mélange de crainte et de plaisir que j'éprouvais en rejoignant les autres badauds du quartier, dès que l'un d'entre eux avait crié: « Hermine s'en vient, Hermine monte la côte! ». Nous accourions alors, tout surexcités par ce qui allait inévitablement se produire. Ce rassemblement était pour nous une fête, un spectacle amusant. Rien de plus invitant pour nos jeunes têtes avides de palpitations.

Louis Fréchette a détaillé par une douzaine de faits vécus dans son essai « Originaux et Détraqués », les drames engendrés chez trop de gens ridiculisés, harcelés et discrédités. Ce qui me chagrine le plus en me remémorant, Hermine, notre souffre-douleur à nous,

...se  
retrouver  
face à un  
être  
étrange et  
mystérieux.

les enfants de Chicoutimi, c'est que près d'un siècle plus tard, (du récit de Louis Fréchette) la société Québécoise en était toujours à ce niveau d'ignorance et de retard dans l'acceptation des différences. Les marginaux, les excéntriques, les déficients et les démunis de tout acabit continuaient de soulever inquiétude et rejet. Ils étaient vite proscrits, se convertissaient fatalement en curiosités faciles à condamner.

Qui était Hermine? Celle que nous poursuivions, persécutions en scandant: « Hermine-la-pompe-à-steam a pissé dans ses bottines »! Comment en était-elle arrivée à quêter et subir, jour après jour, les tourments qu'une horde de petits fripons lui infligeaient? Pourquoi et comment avait débuté pour elle une vie aussi pitoyable? Quand et dans quelles conditions est-elle morte? Toutes des questions qui m'assaillent et qui resteront sans réponses. Toutes des questions qui jamais ne me titillaient l'âme, même si malgré mon jeune âge, je me doutais que tout ça, ce n'était pas normal. Le plus désolant, c'est que nous racontions nos expéditions malveillantes à nos parents, et qu'aucun de nous ne semblait recevoir de punitions. De là à en déduire que notre comportement



s'avérait admissible, il n'y avait qu'un pas! De plus je m'interroge sur les effets qu'une telle permissivité envers des agissements aussi dramatiquement anti-sociaux, ont pu laisser comme traces sur nous, les p'tits malfaisants du haut de la côte Saint-Joseph. Combien d'entre nous ont pu conserver une attitude discriminatoire avec la certitude que certains individus méritaient ce genre d'oppression, se l'attiraient?

Aujourd'hui près de soixante-dix ans plus tard, j'aimerais dire que la société actuelle, sortie de l'époque de la grande noirceur, a su éveiller les mentalités et susciter une évolution suffisante pour que la tolérance devienne présente à tout jamais. S'il est vrai que nos grands oubliés de la chance ne sont plus poursuivis et bafoués, admettons tout de même qu'il arrive encore trop souvent d'apprendre que des clochards ou de pauvres déments sont décédés dans l'indifférence, sous le plus indigne anonymat urbain.

De nos jours, dans un monde de performance et d'efficacité, pas nécessaire de s'éloigner beaucoup des normes établies pour se sentir exclu et brimé dans ses

...pas  
nécessaire  
de s'éloigner  
beaucoup  
des normes  
établies pour  
se sentir  
exclu et  
brimé dans  
ses droits.

droits. Par exemple, il suffit de naître trop foncé de peau, d'être originaire d'un ailleurs suspect ou encore, se permettre la mauvaise idée de vieillir, tout bonnement!  
Et tout plein d'autres motifs pour basculer dans le camp des indésirables. Le préjugé s'étant renforcé, il apporte son lot de conséquences et pèse lourd sur quantité de personnes discriminées. Gardons à l'esprit que, même si la maltraitance a changé de visage, elle continue de briser des vies.

Pour ma part, histoire de clouer le bec aux mots dénonçant mes désillusions, j'oriente mon regard vers l'humanité dans ce qu'elle a de meilleur.

Christiane Lapointe

Le préjugé  
s'étant  
renforcé, il  
apporte son  
lot de  
conséquences  
et pèse lourd  
sur quantité  
de personnes  
discriminées.



## Le logement est un important déterminant de la santé

Les inégalités associées au logement ont, à leur tour, contribué à exacerber les problématiques de santé. Les hausses dues à l'inflation ne font qu'accentuer les inégalités sociales. L'abordabilité (coût), l'accès (disponibilité), la stabilité résidentielle, la localisation et les conditions de vie du logement même (qualité et sécurité) sont des caractéristiques importantes. Le fait de vivre dans un logement coûteux, par rapport à sa capacité financière, peut être source d'anxiété et de dépression. Selon la littérature, le **logement abordable** est un logis pour lequel un ménage y consacre **moins de 30% de son revenu avant impôt**.

Selon le recensement 2016 de Statistique Canada, la proportion a considérablement augmenté chez plus de 33% des ménages locataires. Ceux-ci y consacrent plus de 30% de son revenu avant impôt à se loger. **(Source)** Aussi, l'incapacité de payer et à se loger adéquatement influencent les sommes disponibles pour les besoins essentiels : nourriture, vêtements, transport, etc.

Dans la grande région de Québec, malgré l'augmentation de la demande de logements locatifs, l'offre se situe principalement dans des fourchettes supérieures. Ceci contribue au déséquilibre social et fragilise davantage les ménages déjà défavorisés. Ces impacts peuvent obliger des ménages à habiter des logements de faible qualité, de taille insuffisante et, dans des milieux ayant peu de services à proximité.

Outre l'aspect économique, d'autres restrictions ont des répercussions sur la santé telles que la limite d'accès causée par la discrimination de genre, d'origine ethnique, de situation familiale, de statut de personne handicapée, etc.

Par conséquent, tout ceci peut conduire à l'instabilité résidentielle (déménagements fréquents) et parfois même, à l'itinérance. Les caractéristiques du logement et celles de son environnement ont non seulement une influence sur les conditions de vie, mais aussi sur la prévention des maladies et des traumatismes.

Référence : « Logements et inégalités sociales de santé » est disponible au : <http://www.inspq.qc.ca>

### Saviez-vous que la crise du logement frappe tout de même à Lévis ? **(Source)**

Pas autant visible et intense qu'à Montréal, mais la crise est bien présente dans la région. En 2020, le taux d'inoccupation était de 3,3% à Lévis. Les spécialistes soulignent qu'il y a pénurie lorsque ce taux est de 3% ou moins. Cette situation se traduit par le fait que les gens se sentent coincés dans leur logement. S'ils ont des problèmes avec des voisins ou d'insalubrité, ils se sentent obligés d'y demeurer parce qu'ils n'ont pas accès à un plan B. La Ville de Lévis a promis d'ériger 1 000 nouveaux logements sociaux lors des 10 prochaines années en se dotant d'une « Stratégie de développement du logement social et abordable 2021-2031 ». **(Source)**

Semaine de la santé mentale de l'ACSM  
**#ParlerPourVrai** 2 au 8 mai  
2022  
Semaine de la santé  
mentale 2022: et si nous  
choisissions l'empathie?

## L'AQDR en fait partie...



**Coalition  
pour la dignité  
des aînés**

« Fondée en juin 2020, la Coalition pour la dignité des aînés (CDA) est un regroupement d'associations nationales de personnes âgées constituant un interlocuteur privilégié auprès du gouvernement pour les dossiers et les préoccupations qui touchent les personnes

aînées québécoises, notamment en matière de revenus et de finance, de santé, d'hébergement, etc. Pour chaque thème, des solutions sont proposées afin de travailler collectivement à assurer une qualité de vie et de la dignité aux personnes aînées du Québec. »

<https://coalitiondigniteaines.quebec/>

## LE PROGRAMME PAIR

### **Un service gratuit pour vous !**

Il s'agit d'un service personnalisé d'appels automatisés aux citoyens de la grande ville de Lévis afin d'assurer leur sécurité. Vous pouvez recevoir un appel le matin à l'heure que vous avez choisie. Si vous ne répondez pas au premier, au deuxième et au troisième appel, une alerte sera alors lancée à une personne ressource que vous avez identifiée. Celle-ci ira vérifier si tout va bien. Notez qu'il est possible d'annuler les appels si vous partez à l'extérieur.

Aussi, le service peut aussi être utilisé pour un rappel quotidien dans la prise de médicaments aux moments nécessaires. Pour de plus amples informations, appeler au 418 838-4094 poste 222. Une personne bénévole pourra se déplacer pour vous expliquer le service.

# Pair

**Une présence rassurante !**

**Ce programme est rendu possible grâce à :**



**Convergence**  
action bénévole

# NOS PARTENAIRES



**Bingo Rive-Sud** **CAFOL**  
CORPORATION D'ACTES FINANCIERS AUX OUBRAIRES DE LÉVIS

Fiers de s'impliquer !

**Merci infiniment !**



La ligne **1-888-489-2287**  
**Aide Abus Aînés**

**BUROPRO Citation**

Avec vous depuis 1946

ARTS - JEUX - CADEAUX - MATÉRIEL SCOLAIRE  
LIBRAIRIE - ÉQUIPEMENTS D'IMPRESSION  
FOURNITURES DE BUREAU - INFORMATIQUE  
MOBILIER DE BUREAU - IMPRESSION CRÉATION

Victoriaville - Beloeil - Saint-Hyacinthe  
Drummondville - Granby - Lévis - Montmagny  
Rivière-du-Loup - Rimouski - Saint-Agapit - Saint-Luce



[buroprocitation.ca](http://buroprocitation.ca)

Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales

Québec 



**AQDR**  
Lévis-Rive-Sud  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE  
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES  
ET PRÉRETRAITÉES



La personne aînée  
au cœur de  
nos préoccupations

6150 rue St-Georges,  
bureau 306  
Lévis (Québec) G6V 4J8  
418 835-9061

[www.aqdr-levis.org](http://www.aqdr-levis.org)

## Pour devenir membre

Le coût est de **20\$ par année** à la date d'adhésion. Vous pouvez payer par carte de crédit en visitant le site sécurisé : [www.aqdr.org](http://www.aqdr.org)

Ou par chèque ou argent comptant à l'adresse de notre bureau à Lévis ou à celui du bureau national :  
1090, rue de l'Église bureau 203 à Verdun,  
Québec, H4G 2N5

Notez bien que l'AQDR Lévis-Rive-Sud **ne partage, ni ne diffuse** les informations concernant ses membres.

**Pour toute information supplémentaire, veuillez nous contacter au 418 835-9061 ou par courriel à [aqdrlevis@videotron.ca](mailto:aqdrlevis@videotron.ca)**